

ENSEMBLE, ATTEIGNONS LES SOMMETS DE LA PERFORMANCE

Environnement

Sécurité &
conditions
de travail

Management



Hygiène

Gestion
de production

Qualité

EiFL

Formation & Management des risques

Conseils en formation

Formations actions,
formations spécifiques

Prévention des risques
professionnels

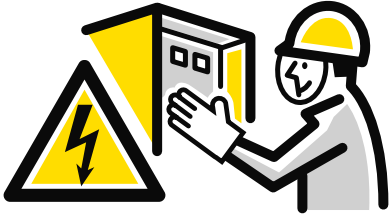
Préparation
à la mise en place
d'une Certification

Audits, diagnostics
pour mesurer
la performance

NOS FORMATIONS SÉCURITÉ



- **CACES®**
Chariots élévateurs - Nacelles - Engins de chantier - Gerbeurs - Grues auxiliaires



- **HABILITATION ÉLECTRIQUE**
Basse Tension - Haute Tension
- **AIPR**
Opérateur - Encadrant - Concepteur



- **SST / MAC SST**
Sauveteur Secourisme du Travail
- **INCENDIE - ÉVACUATION**
Serre file - Guide file - Équipier incendie - ARI - Permis de feu



- **ATEX**
Atmosphère Explosive
- **RISQUE CHIMIQUE**
- **GESTES ET POSTURES - ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL**
- **TRAVAIL EN HAUTEUR - ÉCHAFAUDAGE**



- **AMIANTE**
Opérateur - Encadrant
- **RÉFÉRENT SÉCURITÉ**
- **CSE**
Comité Sociale et Économique - Santé Sécurité au Travail
- **DOCUMENT UNIQUE ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**
- **PLAN DE PRÉVENTION**



- **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**
- **AUTORISATION DE CONDUITE**
Chariots élévateurs - Nacelles - Engins de chantier - Gerbeurs - Grues auxiliaires - Ponts roulants

NOS MODES D'INTERVENTIONS

INTER

Coût / Stagiaire

(dans nos locaux de Saint-Pierre-des-Corps
et de Vendôme)

INTRA

Coût / Groupe

(dans vos locaux et avec votre matériel)

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

Recommandation 48 catégorie 1A, 1B, 2B,3,4,5,6,7 des chariots de manutention à conducteur porté

Formations Réglementaires

CACES® R489

Certificateur INRS
Le 31/10/2024
N° RS6866 à RS6873 et RS6800

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté suivant la recommandation CNAM R489 catégories de 1 à 6.

Contenu du module

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur...).
- 2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien. Devoir et responsabilité des conducteurs de chariot

Durée conseillée

1 jour de théorie soit 7h
1 jour de pratique soit 7h
1 jour de test soit 7 heures pour 6 unités de temps maximum

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutention avec des chariots automoteurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des chariots automoteurs (l'entreprise doit mettre à disposition un chariot automoteur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage de 4 à 6m, un plan incliné).
Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié.

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

Recommandation 48 catégorie 1A, 1B, 2B,3,4,5,6,7 des chariots de manutention à conducteur porté

Formations Réglementaires

CACES® R489

Certificateur INRS
Le 31/10/2024
N° RS6866 à RS6873 et RS6800

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Recyclage

Certificateur INRS
Le 31/10/2024
N° RS6866 à RS6873 et RS6800

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté suivant la recommandation CNAM R489 catégories de 1A à 7.

Contenu du module

Le programme du recyclage consiste en une révision du programme de la formation initiale.

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de chariot
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des chariots

- Les catégories de chariots
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du chariot

Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du chariot
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des chariots
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +
2 jours soit 14h de pratique par catégorie
1/2 journée soit 3h de test (nombre de catégories limités)

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des chariots automoteurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.
Être titulaire d'un CACES® identique en cours de validité ou d'une attestation de formation

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des chariots automoteurs (l'entreprise doit mettre à disposition un chariot automoteur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage de 4 à 6m, un plan incliné).
Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS. Référentiel Annexe 2 de la R489.

Conduire des chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté en Sécurité

**Formations
Réglementaires**

CACES® Recyclage

Certicateur INRS
Le 31/10/2024
N° RS6866 à RS6873 et RS6800

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Initial

Certificateur CNAM
Le 21/05/2026
N° RS7000 à 7002

Objectifs

Etre capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité de Nacelles élévatrices mobiles suivant la recommandation CNAM R486 type A à C.

Contenu du module

Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de P.E.M.P
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre
- Savoir vérifier son harnais de sécurité avant utilisation

Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques
- S'équiper d'un harnais de sécurité dans le cadre unique d'utiliser une nacelle

Durée conseillée

Théorie + Tests

7 heures.

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.

Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des nacelles (l'entreprise doit mettre à disposition les nacelles conformes suivant chaque catégorie).

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.

Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.

Référentiel Annexe 2 de la R486.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Recyclage

Certificateur CNAM
Le 21/05/2026
N° RS7000 à 7002

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité de Nacelles élévatrices mobiles suivant la recommandation CNAM R486 type A à C.

Contenu du module

Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de P.E.M.P
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre
- Savoir vérifier son harnais de sécurité avant utilisation

Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques
- S'équiper d'un harnais de sécurité dans le cadre unique d'utiliser une nacelle

Durée conseillée

3.5 h de théorie +
7 h de pratique par catégorie
3.5 de test (nombre de catégories limités).

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.
Être titulaire d'un CACES® identique en cours de validité ou d'une attestation de formation.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des nacelles (l'entreprise doit mettre à disposition les nacelles conformes suivant chaque catégorie).

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.
Référentiel Annexe 2 de la R486.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

Recommandation 482 catégorie A, B1, C1, C2, C3, D, E, F des engins de chantier

Formations Réglementaires

CACES® R482

Certificateur CNAM
Le 21/05/2026
N° RS7040 à RS7049 et RS7023

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité des engins de chantiers suivant la recommandation CNAM R482 catégorie A à G.

Contenu du module

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre...).
- 2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.
- 5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
- 6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psychoactives et des appareils électroniques sur la conduite).
- 7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours...).
- 9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité - élingage - adéquation de la charge ; identifier les risques environnants ; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; réaliser la montrée/descente de l'engin en sécurité.
- 10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
- 11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
- 12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et

Durée conseillée

1 jour de théorie soit 7 heures plus
1 jour de pratique soit 7 heures par
catégorie et
1 jour de test soit 7 heures pour 6
unités de temps maximum

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'un engin de chantier

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie pratique est consacrée à l'utilisation des engins de chantier

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié.

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

Recommandation 482 catégorie A, B1, C1, C2, C3, D, E, F des engins de chantier

Formations Réglementaires

CACES® R482

Certificateur CNAM
Le 21/05/2026
N° RS7040 à RS7049 et RS7023

de déchargement de l'engin. Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires

- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.482 de la CNAM et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 10 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des engins de chantier en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Recyclage

Certificateur CNAM

Le 21/05/2026

N° RS7040 à RS7049 et RS7023

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité des engins de chantiers suivant la recommandation CNAM R482 catégorie A à G.

Contenu du module

Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories d'engins de chantier
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre

Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques

Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie
3 jour soit 21h pratique par catégorie
1 jour soit 7h de test (nombre de catégories limités)

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'un engin de chantier.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie pratique est consacrée à l'utilisation des engins de chantier.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.
Référentiel Annexe 2 de la R482.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation.
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R482 de la CNAM et organisées en « test CACES® », sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®.
- Validité du CACES® 10 ans.

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des gerbeurs à conducteur accompagnant en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Initial

Certificateur CNAM
Le 21/05/2026
N° RS6937 et RS6938

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des gerbeurs à conducteur accompagnant suivant la recommandation CNAM R485 catégorie(s) de 1 et/ou 2.

Contenu du module

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des gerbeurs

- Les catégories de gerbeurs
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du gerbeur

Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du gerbeur
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des gerbeurs
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule à quai
- Chargement et déchargement d'un véhicule à hayon
- Opérations de fin de poste

Le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

- Evaluation des connaissances théoriques
- Evaluation des connaissances pratiques par catégorie
- Conditions d'obtention

Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +
1 jour soit 7h de pratique par catégorie
1 jour soit 7h de test (nombre de catégories limités)

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des gerbeurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des gerbeurs accompagnants (l'entreprise doit mettre à disposition un gerbeur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage, un plan incliné, ...).

Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.
Référentiel Annexe 2 de la R485.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.485 de la CNAM et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des gerbeurs à conducteur accompagnant en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Recyclage

Certificateur CNAM
Le 21/05/2026
N° RS6937 et RS6938

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des gerbeurs à conducteur accompagnant suivant la recommandation CNAM R485 catégorie(s) de 1 et/ou 2.

Contenu du module

Le programme du recyclage consiste en une révision du programme de la formation initiale.

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des gerbeurs

- Les catégories de gerbeurs
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du gerbeur

Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du gerbeur
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des gerbeurs
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule à quai
- Chargement et déchargement d'un véhicule à hayon
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

0,5 jour soit 3h30 de théorie +
0,5 jour soit 3h30 de pratique par
catégorie
1 jour soit 7h de test (nombre de
catégories limités).

Public

Personnel devant prendre en charge
des opérations de manutentions avec
des gerbeurs, salariés, demandeurs
d'emploi, intérimaires, agents
territoriaux ou publics.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-
indications médicales.
Être titulaire d'un CACES® identique
en cours de validité ou d'une
attestation de formation.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique
permet d'aborder les règles de
conduite en sécurité et une
deuxième partie est consacrée à
l'utilisation des gerbeurs
accompagnants (l'entreprise doit
mettre à disposition un gerbeur
conforme suivant chaque catégorie,
un rack de stockage, un plan incliné,
...).
Une évaluation théorique et
pratique est réalisée par un testeur
conformément à notre certification.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur
titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses
CACES®, inscrit sur notre liste
d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la
formation conformément aux
recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est
certifié OTC Organisme Testeur
Certifié par SGS.
Référentiel Annexe 2 de la R485.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.485 de la CNAM et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Conduire des grues auxiliaires de chargement en Sécurité

Formations Réglementaires

CACES® Initial

N° RS6997

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles auxiliaires de chargement suivant la recommandation CNAM R490.

Contenu du module

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des grues de chargement

- Les équipements spécifiques
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution et de circulation
- L'élingage
- La télécommande
- Communication entre les opérateurs
- Les risques liés à l'environnement
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Notions d'équilibre d'un corps
- Catégorie et option
- Les caractéristiques de la grue
- Le poste de commande
- Limites d'utilisation
- La technologie des différents organes de la grue
- Dispositifs de sécurité
- Les équipements porte-charge
- Contrôles visuels
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +
1 jour soit 7h de pratique par
catégorie
1 jour soit 7h de test (nombre de
catégories limités).

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite des grues auxiliaires de chargement.

Pré requis

Etre âgé de 18 ans au minimum.
Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des grues auxiliaires (l'entreprise doit mettre à disposition un matériel conforme).

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié. L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM. L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS. Référentiel Annexe 2 de la R490.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.490 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité de certification CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Objectifs

Etre capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles auxiliaires de chargement suivant la recommandation CNAM R490.

Contenu du module

Le programme du recyclage consiste en une révision du programme de la formation initiale.

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des grues de chargement

- Les équipements spécifiques
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution et de circulation
- L'élingage
- La télécommande
- Communication entre les opérateurs
- Les risques liés à l'environnement
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Notions d'équilibre d'un corps
- Catégorie et option
- Les caractéristiques de la grue
- Le poste de commande
- Limites d'utilisation
- La technologie des différents organes de la grue
- Dispositifs de sécurité
- Les équipements porte-charge
- Contrôles visuels
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

0,5 jour soit 3h30 de théorie + 0,5 jour soit 3h30 de pratique par catégorie

1 jour soit 7h de test (nombre de catégories limités).

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite des grues auxiliaires de chargement.

Pré requis

Etre âgé de 18 ans au minimum.

Ne pas présenter de contre-indications médicales.

Etre titulaire d'un CACES® identique en cours de validité.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des grues auxiliaires (l'entreprise doit mettre à disposition un matériel conforme).

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.

Référentiel Annexe 2 de la R490.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.490 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité de certification CACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 21/05/2026

Electricité Initiale

Objectifs

Pour le B1 B1V : être capable de travailler sur des installations électriques sous la responsabilité d'un chargé de travaux ou d'un chargé d'intervention.

Pour le B2 B2V : être capable de diriger des travaux d'ordre électrique.

Pour le BC : être capable de mettre en sécurité des installations électrique pour le compte d'autres personnes.

Pour le BR : être capable de réaliser des dépannages électriques, des mesurages, une consignation pour son propre compte.

Etre capable de mettre en œuvre, les prescriptions de sécurité de la publication NF-C 18 510 et d'appliquer les recommandations de la CNAM.

Contenu du module

Notions théoriques tronc commun N° 2

- Les effets physiologiques du courant.
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les rôles, titres et symboles d'habilitation.
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique (analyse des risques, consignation, EPC, EPI, etc.).
- Mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement de la Vérification d'Absence de Tension (V.A.T.).
- Les équipements de protection collective et individuelle, leurs fonctions et limites (barrière, écran, gants, etc.).
- Analyse des risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Les notions théoriques du module spécifique B1 B1V B2 B2V

- Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.
- Les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
- Les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.

Les notions théoriques du module spécifique BC

- Les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et au CHARGE DE TRAVAUX.
- Les opérations de CONSIGNATION.

Durée conseillée

3 jours soit 21h.

Public

Personnel électricien exécutant, chargé de travaux, chargé d'essai, chargé de consignation, chargé d'intervention.

Pré requis

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou sur les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, tel que courant, tension, puissance, alternatif et continu.
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonction : SEPARATION, protection commande, etc.
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles

Les stagiaires devront se munir **obligatoirement** de leurs vêtements de travail et de leurs EPI pour la partie pratique (casque avec visière, gants isolants, tapis isolant, V.A.T....).

Electricité Initiale

Les notions théoriques du module spécifique BR

- Les différentes INTERVENTIONS BT d'entretien et de dépannage et les INTERVENTIONS BT de remplacement et de raccordement et les limites respectives de leur domaine.
- Les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux INTERVENTIONS BT.
- Les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT (autorisation d'accès, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.

Mise en situation pratique

- Reconnaître les matériels à leur domaine de tension.
- Assurer la surveillance électrique de l'opération.
- L'exécutant respecte les instructions données par le chargé de travaux.
- Pour les CHARGES DE TRAVAUX :
 - Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires ;
 - Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou par le CHARGE DE CONSIGNATION et faire respecter les consignes.
- Organiser, délimiter, et signaler la ZONE DE TRAVAIL. (Pour B2 et B2V) et D'INTERVENTION (BR).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DES OPERATIONS ELECTRIQUES BT - zone 4 - (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.). (Pour B1V et B2V).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux ou d'intervention (pour les CHARGES DE TRAVAUX).
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Rendre compte de son activité.
- Réaliser la CONSIGNATION EN UNE ETAPE et la CONSIGNATION EN DEUX ETAPES sur différents types de matériels et rédiger les documents associés.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
- Respecter, faire respecter les procédures d'INTERVENTION pour la réalisation en sécurité de l'INTERVENTION BT.
- Effectuer une opération de dépannage.
- Effectuer une OPERATION de MESURAGE et ESSAI.
- Réaliser les opérations de CONNEXION ET DE DECONNEXION en présence ou non de tension.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 3ans

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique sécurité près d'organes électriques sous tension.

La deuxième partie permet de mettre en œuvre les savoirs acquis.

Moyens pédagogiques

Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos.

Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

EPI pour électriciens (gants, casque, tapis, V.A.T., etc.), armoire électrique.

Etudes de cas sur vos installations ou équipements.

Annexe D Référentiel des Savoirs de la Norme NFC 18-510
Etude Documentaire ED 6127 de l'INRS.

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 06/06/2024

Electricité Initiale

Objectifs

Pour le B1 B1V : être capable de travailler sur des installations électriques sous la responsabilité d'un chargé de travaux ou d'un chargé d'intervention.

Pour le B2 B2V : être capable de diriger des travaux d'ordre électrique.

Pour le BR : être capable de réaliser des dépannages électriques, des mesurages, une consignation pour son propre compte.

Etre capable de mettre en œuvre, les prescriptions de sécurité de la publication NF-C 18 510 et d'appliquer les recommandations de la CNAM.

Pour le H1 H1V : être capable de travailler sur des installations électriques sous la responsabilité d'un chargé de travaux.

Pour le H2 H2V : être capable de diriger des travaux d'ordre électrique.

Pour le HC : être capable de mettre en sécurité des installations électrique pour le compte d'autres personnes.

Etre capable de mettre en œuvre, les prescriptions de sécurité de la publication NF-C 18 510 et d'appliquer les recommandations de la CNAM.

Contenu du module

Notions théoriques tronc commun N°2

- Les effets physiologiques du courant.
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les rôles, titres et symboles d'habilitation.
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique (analyse des risques, consignation, EPC, EPI, etc.).
- Mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement de la Vérification d'Absence de Tension (V.A.T.).
- Les équipements de protection collective et individuelle, leurs fonctions et limites (barrière, écran, gants, etc.).
- Analyse des risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Les notions théoriques du module spécifique B1 B1V B2 B2V B2V-Essai

- Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.
- Les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
- Les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.
- Les instructions de sécurité spécifiques aux ESSAIS (pour B2V Essai).

Durée conseillée

4 jours soit 28 Heures de formation.

Public

Personnel electricien exécutant, chargé de travaux, chargé d'essai, chargé de consignation, chargé d'intervention.

Pré requis

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré, sur les ouvrages ou sur les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :

- différencier les grandeurs électriques, tel que courant, tension, puissance, alternatif et continu.
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonction : SEPARATION, protection commande, etc.).
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Electricité Initiale

Les notions théoriques du module spécifique BR

- Les différentes INTERVENTIONS BT d'entretien et de dépannage et les INTERVENTIONS BT de remplacement et de raccordement et les limites respectives de leur domaine.
- Les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux INTERVENTIONS BT.
- Les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT (autorisation d'accès, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.

Mise en situation pratique

- Reconnaître les matériels à leur domaine de tension.
- Assurer la surveillance électrique de l'opération.
- L'exécutant respecte les instructions données par le chargé de travaux.
- Pour les CHARGES DE TRAVAUX :
 - Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires ;
 - Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou par le CHARGE DE CONSIGNATION et faire respecter les consignes.
- Organiser, délimiter, et signaler la ZONE DE TRAVAIL. (Pour B2 et B2V) et D'INTERVENTION (BR).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DES OPERATIONS ELECTRIQUES BT - zone 4 - (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.). (Pour B1V et B2V).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux ou d'intervention (pour les CHARGES DE TRAVAUX).
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Rendre compte de son activité.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
- Respecter, faire respecter les procédures d'INTERVENTION pour la réalisation en sécurité de l'INTERVENTION BT.
- Effectuer une opération de dépannage.
- Effectuer une OPERATION de MESURAGE et ESSAI.
- Réaliser les opérations de CONNEXION ET DE DECONNEXION en présence ou non de tension.

Les notions théoriques du module Technique HTA

- Structure et principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Différencier les types de postes.
- Les principes de verrouillages et inter-verrouillages pour les matériels concernés.

Les stagiaires devront se munir **obligatoirement** de leurs vêtements de travail et de leurs EPI pour la partie pratique (casque avec visière, gants isolants, tapis isolant, V.A.T....).

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique sécurité près d'organes électriques sous tension.

La deuxième partie permet de mettre en œuvre les savoirs acquis.

Moyens pédagogiques

Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos

Un support de formation est remis à chaque stagiaire
EPI pour électriciens (gants, casque, tapis, V.A.T., etc.),
armoire électrique
Etudes de cas sur vos installations ou équipements.

Annexe D Référentiel des Savoirs de la Norme NFC 18-510
Etude Documentaire ED 6127 de l'INRS.

Les notions théoriques du module spécifique H1 H1V H2 H2V

- Les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Les prescriptions d'exécution des TRAVAUX
- Les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION (attestation de consignation, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.

Les notions théoriques du module spécifique HC

- Les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et au CHARGE DE TRAVAUX.
- Les opérations de CONSIGNATION et les documents associés.
- Le régime de REQUISITION (si nécessaire).

Mise en situation pratique

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.
- Analyser une situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
- Assurer la surveillance électrique de l'OPERATION.
- Identifier la structure et le principe de fonctionnement des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS électriques (ligne et poste).
- Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.
- Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage.
- Pour les EXECUTANTS :
 - respecter les instructions données par le CHARGE DE TRAVAUX.
- Pour les CHARGES DE TRAVAUX :
 - respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.
- Organiser, délimiter, et signaler la ZONE DE TRAVAIL (pour les H2, H2V).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DE VOISINAGE RENFORCE - zone 2 - (Pour les H1V et H2V).
- Respecter la ZONE DE TRAVAIL.
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX (pour les H2, H2V).
- Respecter et faire respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les zones d'environnement objet des TRAVAUX (DOMAINE DE TENSION, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE TRAVAUX et échanger les informations nécessaires.

- Réaliser la CONSIGNATION EN UNE ETAPE et la CONSIGNATION EN DEUX ETAPES dans le DOMAINE DE TENSION considéré (HTA) et rédiger les documents (fiche de manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation).
- Renseigner un avis de REQUISITION (si nécessaire).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 3ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 06/06/2024

Objectifs

Être capable de réaliser des **interventions élémentaires** et des manœuvres en basse tension, en respectant les règles de sécurité définies par la publication NF-C 18 510 et d'appliquer les recommandations de la CNAM.
Se préparer à l'habilitation BS et/ou BE Manœuvre et/ou H0.

Contenu du module

Les notions théoriques tronc commun N° 1

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Les effets physiologiques du courant.
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les rôles, titres et symboles d'habilitation.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- Les équipements de protection collective et individuelle et leurs fonctions (barrière, écran, gants, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Les notions théoriques du module spécifique chargé d'intervention élémentaire

- Les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdits, etc.).
- Informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Connaître et reconnaître les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur environnement.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION.
- Les documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- La procédure de remplacement et de raccordement.

Les notions théoriques du module spécifique BE Manœuvre

- Les limites de l'HABILITATION BE Manœuvre Informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION.
- Les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux MANOEUVRES.

Mise en situation pratique

- Reconnaître les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.
- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
- Réaliser la MISE HORS TENSION pour son propre compte (PRE-IDENTIFICATION, SEPARATION, CONDAMNATION, VAT) et remettre sous tension.
- Délimiter, et signaler la ZONE D'INTERVENTION.

Durée conseillée

2 jours soit 14 heures de Formation.

Public

Personnel non-électricien amené à effectuer des opérations simples de remplacement ou de raccordement ou amené à effectuer des manœuvres d'exploitation en basse tension.

Pré requis

Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels ils doivent intervenir. Les stagiaires devront se munir **obligatoirement** de leurs vêtements de travail et de leurs EPI pour la partie pratique (casque avec visière, gants isolants, tapis isolant, V.A.T....).

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique sécurité près d'organes électriques sous tension.

La mise en situation pratique permet de mettre en œuvre les acquis théoriques (mise en situation, jeu de rôle).

Moyens pédagogiques

Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos

Un support de formation est remis à chaque stagiaire
EPI pour électriciens (gants, casque, tapis, V.A.T.), armoire électrique
Etudes de cas sur vos installations ou équipements.

Annexe D Référentiel des Savoirs de la Norme NFC 18-510
Etude Documentaire ED 6127 de l'INRS.

Se préparer à l'habilitation BS Chargé d'intervention élémentaire, BE Manœuvre, H0, B0

Formations Réglementaires

Electricité Initiale

- Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de raccordement, de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire hors tension.
- Réaliser des MANOEUVRES dans les DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
- Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
- Rendre compte de son activité.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 3ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 06/06/2024

Electricité Initiale

Durée conseillée

2 jours soit 14h.

Public

Personnel électricien chargé d'exécuter des travaux hors tension, ou de diriger des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des véhicules électriques.
Personnel électricien chargé d'assurer des consignations sur des véhicules électriques.
Permettre au personnel électricien de travailler au voisinage de pièces nues sous tension.

Pré requis

Aucun.

Moyens pédagogiques :

1 Véhicule hybride.
1 Vidéoprojecteur.
1 Support de cours.
1 Recueil d'instruction.
EPI.
Outils isolés.

Objectifs

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-550 lors d'intervention sur des véhicules électriques.

Contenu du module

Journée 1 :

MATIN :

- Présentation de la formation et des objectifs
- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-510
- Notions élémentaires d'électricité
- Evaluation des risques et effets physiopathologiques du courant électrique
- Intervention et travaux non électriques en Basse tension BT

APRES - MIDI

- Travaux hors tension en Basse Tension
- Procédure de consignation et déconsignation en basse tension
- Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Evaluation des risques
- Procédures à mettre en œuvre
- Opération d'entretien avec présence de tension
- La sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Présentation d'une architecture véhicule électrique et hybride

Journée 2 :

MATIN :

- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Notions de premier secours, incendie sur un ouvrage électrique
- Test théorique et correction

APRES-MIDI :

- Spécificité véhicule électrique :
 - Procédures de mise en sécurité d'un Véhicule Electrique
 - Remplacement d'éléments constitutifs de la batterie
 - Mise en place de chargeurs (raccordement)
 - Application pratique sur véhicule

Formation habilitation Véhicules électriques

B1L / B2L / BCL / BRL (V)

Formations
Réglementaires

Electricité Initiale

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 07/06/2024

Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Opérateur

Formations
Réglementaires
AIPR

Objectifs

Valider ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Mesurer les risques d'endommagement.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.

Obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Contenu du module

Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

Conclusion

- Examen AIPR
- Attestation de formation
- Attestation de compétences

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 5 ans

Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures.

Public

Toute personne chargée d'exécuter des travaux à proximité de réseaux aériens, enterrés, aquatiques.

Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux.

Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le ministère de l'Environnement.

Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Opérateur

Formations
Réglementaires
AIPR

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Encadrant

**Formations
Réglementaires
AIPR**

Objectifs

Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes prescriptions.

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Mesurer les risques les risques d'endommagement.

Contenu du module

Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité certification 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures.

Public

Toute personne chargée d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux

Maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrage, ...

Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux.

Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le ministère de l'Environnement.

Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Encadrant

Formations
Réglementaires
AIPR

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Concepteurs

**Formations
Réglementaires
AIPR**

Objectifs

Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes prescriptions.

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Mesurer les risques les risques d'endommagement.

Contenu du module

Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité certification 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures.

Public

Toute personne chargée d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux

Maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrage, ...

Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux.

Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le ministère de l'Environnement.

Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Concepteurs

Formations
Réglementaires

AIPR

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Devenir Sauveteur Secouriste du travail

Objectifs

Être capable d'identifier les risques professionnels et les situations dangereuses.

Situer le rôle du SST dans l'entreprise.

Acquérir les techniques de premiers secours pour analyser, protéger, examiner et secourir les victimes en attendant les secours externes suivant les circulaires de la CNAM.

Contenu du module

La démarche de prévention des risques professionnels

Le rôle du SST en matière de prévention dans l'entreprise et en dehors (cadre juridique)

Notions de dangers, risques, et accidents du travail

La Chasse aux 24 risques professionnels (chute de hauteur, incendie, manutention...)

Les techniques de repérage des situations dangereuses au poste de travail (méthode visuelle et interview)

Les règles d'interventions face à une situation d'accident

Protéger la victime des risques persistants

Examiner la victime

Alerter ou faire alerter les secours et informer sa hiérarchie

Connaitre l'alerte aux populations

Adapter les gestes de premiers secours à l'état de la victime

Surveiller la victime avant l'arrivée des secours externes

Assurer la prise en charge de la victime par les secours externes

Le sauvetage secourisme en situation particulière

Secourir les enfants et les nourrissons

Conduite à tenir face à certains types de saignements abondants

Risques spécifiques de la profession avec avis du médecin du travail

Modalité d'évaluation

Evaluation formative pendant la formation

L'examen certificatif d'aptitude au sauvetage secourisme du travail

Validité certification 2ans

Maintien de la certification en réalisant un MAC SST tous les 24 mois

Délai d'accès

Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités

Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr

Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

Durée conseillée

2 jours consécutifs soit 14 heures.

Public

Personnel voulant exercer la fonction de SST dans son établissement.

Pré requis

Etre volontaire

Présence obligatoire de 4 stagiaires minimum pour la session (simulation accident) et maximum 10 stagiaires

Déroulement pédagogique

Apports théoriques courts, apprentissage des techniques par binôme, cas concrets de mises en situation

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur diplômé de l'INRS et déploie la formation conformément aux méthodes pédagogiques de l'INRS. L'organisme de formation est habilité par l'INRS.

Ordinateur, vidéo projecteur

Vidéos (histoire ordinaire + raison des gestes)

Mannequins RCP (nourrisson, adulte, enfant)

Peau de visage des mannequins

Défibrillateur de formation et accessoires

Plan intervention SST

La chasse aux risques AGE

Etude de cas concrets

Aide-mémoire ED 4085

Couverture, Tapis de sol

Malette moniteur INRS

Kit plaies, maquillage

Carnet entretien suivi mannequins

Sacs pulmonaires des mannequins

Référentiel technique INRS -ED 7000

Référentiel de formation -ED 7001

Déroulé pédagogique

Kit pédagogique INRS (outil 36)

Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du travail

**Formations
Réglementaires**
Secourisme Recyclage

Objectifs

Actualiser les connaissances pratiques et théoriques pour poursuivre sa mission de sauveteur secouriste du travail dans l'entreprise suivant les circulaires de la CNAM.

S'entraîner à la pratique du secourisme.

Contenu du module

Le programme du MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) consiste en une révision du programme de la formation initiale

La démarche de prévention des risques professionnels

Le rôle du SST en matière de prévention dans l'entreprise et en dehors (cadre juridique)

Notions de dangers, risques, et accidents du travail

La Chasse aux 24 risques professionnels (chute de hauteur, incendie, manutention...)

Les techniques de repérage des situations dangereuses au poste de travail (méthode visuelle et interview)

Les règles d'interventions face à une situation d'accident

Protéger la victime des risques persistants

Examiner la victime

Alerter ou faire alerter les secours et informer sa hiérarchie

Connaitre l'alerte aux populations

Adapter les gestes de premiers secours à l'état de la victime

Surveiller la victime avant l'arrivée des secours externes

Assurer la prise en charge de la victime par les

Secours externes

Le sauvetage secourisme en situation particulière

Secourir les enfants et les nourrissons

Conduite à tenir face à certains types de

Saignements abondants

Risques spécifiques de la profession avec avis du médecin du travail

Modalité d'évaluation

Evaluation formative pendant la formation

L'examen certificatif d'aptitude au sauvetage secourisme du travail

Validité du certificat 2ans soit 24 mois

Délai d'accès

Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités

Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr

Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

Durée conseillée

Une journée de 7 heures (tous les 24 mois).

Public

Personnel exerçant la fonction de SST dans son établissement.

Présence obligatoire de 4 stagiaires minimum pour la session (simulation accident) et maximum 10 stagiaires.

Pré requis

Avoir suivi une formation initiale SST ou un MAC SST. La dernière carte SST est exigée afin d'apporter la preuve de la formation initiale et devra être présentée lors de la formation.

Déroulement pédagogique

Apports théoriques courts, apprentissage des techniques par binôme, cas concrets de mises en situation.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur diplômé de l'INRS et déploie la formation conformément aux méthodes pédagogiques de l'INRS.

L'organisme de formation est habilité par l'INRS.

Ordinateur, vidéo projecteur

Vidéos (histoire ordinaire + raison des gestes)

Mannequins RCP (nourrisson, adulte, enfant)

Peau de visage des mannequins

Défibrillateur de formation et accessoires

Plan intervention SST

La chasse aux risques AGE

Etude de cas concrets

Aide-mémoire ED 4085

Couverture, Tapis de sol

Malette moniteur INRS

Kit plaies, maquillage

Carnet entretien suivi mannequins Sacs pulmonaires des mannequins

Référentiel technique INRS -ED 7000

Référentiel de formation -ED 7001

Déroulé pédagogique

Kit pédagogique INRS (outil 36)

MAJ le : 23/04/2025

Objectifs

Savoir donner l'alerte.
Participer efficacement à une évacuation.
Tenir le rôle de guide et de serre file dans l'évacuation.
Mettre en œuvre les procédures et les consignes des lieux pour évacuer le personnel dans les meilleures conditions de sécurité.

Contenu du module

Les notions de bases d'un départ de feu

- Le triangle du feu
- Les mécanismes de la combustion
- La propagation

Les mesures de préventions et de protection

- Définitions
- La procédure d'alerte, d'intervention et d'évacuation
- Savoir donner l'alerte

Les mesures permettant une évacuation sûre et ordonnée

- L'alarme, l'alerte suivant les consignes
- L'évacuation : rôle du responsable, rôle des serres files, rôle des guides, rôle du chargé du contrôle nominatif

Les bâtiments et annexes

- Reconnaissance des lieux à évacuer
- Reconnaissance des itinéraires à parcourir, des issues, des escaliers ...
- Vérification, applications des consignes

Exercice pratique

- Déclencher une évacuation dans l'établissement
- Evaluation et commentaires sur les axes de progrès

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Durée conseillée

1/2 journée soit 3h30.

Public

Tout public ou personnel pouvant être témoin d'un départ de feu dans l'établissement ou exerçant la fonction de Serre ou Guide File dans l'organisation de l'évacuation.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique incendie. Et l'organisation des secours.

La deuxième consiste à déclencher une alarme incendie pour déployer la procédure d'évacuation sur le site.

Une synthèse finale permet de commenter les bonnes pratiques et les erreurs commises.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur diplômé spécialisée sur la thématique incendie.

Ordinateur, vidéo projecteur Documents types et utilisation de la documentation interne de l'entreprise.

Devenir chargé d'évacuation

**Formations
Réglementaires
Incendie**

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Devenir Serre file, Guide file évacuation

Objectifs

Participer efficacement à une évacuation.
Tenir le rôle de guide et de serre file dans l'évacuation.
Appliquer les procédures et les consignes des lieux pour évacuer le personnel dans les meilleures conditions de sécurité.

Contenu du module

Les notions de l'incendie

- La prévention
- Les problèmes et la propagation du feu et des fumées

Les mesures permettant une évacuation sûre et ordonnée

- L'alarme, l'alerte suivant les consignes
- L'évacuation : rôle du responsable, rôle des serres files, rôle des guides, rôle du chargé du contrôle nominatif

Les bâtiments et annexes

- Reconnaissance des lieux à évacuer
- Reconnaissance des itinéraires à parcourir, des issues, des escaliers ...
- Vérification, applications des consignes

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

Durée conseillée

½ journée soit 3h30.

Public

Tout public ou personnel exerçant la fonction de Serre ou Guide File dans l'organisation de l'évacuation.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique incendie et l'organisation d'une évacuation.

La deuxième consiste visualiser sur le site la mise en œuvre d'une procédure d'évacuation.

MAJ le : 05/06/2024

Travailler en zone ATEX

Objectifs

Identifier les dangers et les éléments du cadre réglementaire liés aux atmosphères explosives.
Maîtriser les risques afin d'utiliser les moyens de prévention et de protection adéquates (EPC et EPI).
Sensibiliser les stagiaires aux bonnes pratiques sécuritaires dans un environnement ATEX.

Contenu du module

Généralités sur les atmosphères explosives

- La réglementation en vigueur : la directive 1999/92/CE (les points importants)
- La réglementation concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosives (directive ATEX 94/9/CE).

Définition du risque

- Analyse du risque d'apparition d'une zone ATEX
- Identification des sources d'inflammation des ATEX

Définition des zones ATEX

- Caractérisation des différentes zones
- Graphisme des plans de zone
- La signalisation

Les règles d'intervention

- Conditions préalables aux interventions
- Règles d'intervention électrique
- Règles d'intervention non-électrique
- Rappel des règles de dépannage et de maintenance
- Procédure d'intervention et organisation à mettre en œuvre

Le matériel

- Caractéristique du matériel à utiliser en zone ATEX
- Décryptage du marquage ATEX

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Durée conseillée

1 journée soit 7h.

Public

Personnel devant intervenir en zone ATEX.

Pré requis

Avoir une bonne connaissance de l'activité de l'entreprise.

Déroulé pédagogique

Notre intervenant utilise si possible les documents internes de l'entreprise pour conduire les études de cas.

Travailler en zone ATEX

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Appréhender les gestes et postures au poste de travail

Objectifs

Appréhender les risques dorsolombaires et leur prévention.
Appliquer et former aux techniques de gestes et postures adaptées aux postes de travail des stagiaires.
Proposer les actions correctives et préventives.
Améliorer l'analyse des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Contenu du module

Sensibilisation aux risques d'accidents

- Exemples d'accidents de manutention
- La répétitivité
- Les limites biomécaniques du corps
- Les protections contre les accidents
- Le coût des accidents
- Les données réglementaires

Les notions d'anatomie et de physiologie

- Le squelette
- Les os
- La colonne vertébrale
- La notion d'effort et de fatigue
- L'évolution des lésions (lumbago, hernie...)

Les principes de sécurité physique

- Le principe d'économie d'effort
- Les bonnes positions du corps
- Les choix des prises

Les exercices pratiques

- Analyse de 3 situations de travail représentatives de l'entreprise (ex : à définir en amont avec l'entreprise)
- Un stagiaire réalise les tâches de travail demandées
- Les autres stagiaires observent et critiquent en fonction des acquis de la journée
- Le formateur corrige et préconise les techniques appropriées

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Durée conseillée

1 journée soit 7h.

Public

Tout public ou personnel ayant à manipuler manuellement des charges au cours de leur travail.

Pré requis

L'aptitude physique de port de charge doit être reconnue.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique des accidents liés à la manutention.

La deuxième partie met les stagiaires en situation sur des exercices de manipulations diverses de charges.

Appréhender les gestes et postures au poste de travail

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 04/06/2024

Montage, utilisation et démontage des échafaudages fixes en sécurité

Formations Réglementaires Travail en hauteur

Objectifs

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable d'appliquer les règles de montage et de sécurité applicables aux échafaudages de pied, roulant et suspendu suivant la recommandation de la CNAM R457.

Contenu du module

Généralités

- L'accident du travail, les responsabilités
- Statistiques des A.T en France
- Analyse des risques relatifs à l'implantation, à l'utilisation, et à l'environnement des échafaudages

Présentation des différents types d'échafaudages

- Échafaudages de pied, roulants, sur taquets d'échelle, sur tréteaux, console suspendue.

Technologie et éléments constitutifs

- Terminologie, structure porteuse, éléments de liaison, éléments de base, planchers
- Protections collectives, moyens d'accès, accessoires de protection et de travail
- Protections individuelles, harnais, casque, longe

Règles générales de montage

- Utiliser un harnais de sécurité
- Analyse de l'environnement, démarches administratives
- Implantation, mise en oeuvre de la structure, protections anti-chute, accès, planchers
- Ancrages, contreventements, moyens de protection, dispositions particulières
- Signalisation et protection du public

Notions de résistance

- Descente de charge, pression répartie sur appuis, charge admissible sur planchers, notion de flexion, flambement, porte à faux, ruine

Contrôle

- Vérification de la conformité du montage par rapport au plan d'installation ou dispositions du constructeur

Pratique par équipes de 2 personnes

- Montage et démontage échafaudages de pied

Durée conseillée

1 journée soit 7h pour du roulant.
2 journées soit 14h pour du fixe.

Public

Personnes désignées par le chef d'entreprise pour réaliser le montage des échafaudages.

Pré requis

Aucun

Déroulement pédagogique

Exposés et moyens vidéo.
Echanges avec les stagiaires sur situations de travail réelles.
Une première partie théorique permet d'aborder les règles de montage et de démontage en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'application pratique :

- Selon la nature des tâches confiées.
- Réalisation sur site avec les équipements des stagiaires.
- Analyse de risques sous forme d'étude de cas pratiques selon la nature des situations possibles des stagiaires.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formateur expérimenté
Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos.
Déroulé pédagogique.

Montage, utilisation et démontage des échafaudages fixes en sécurité

**Formations
Réglementaires**
Travail en hauteur

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 5ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Montage, utilisation et démontage des échafaudages roulants en sécurité

Formations Réglementaires Travail en hauteur

Objectifs

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable d'appliquer les règles de montage et de sécurité applicables aux échafaudages de pied, roulant et suspendu suivant la recommandation de la CNAM R457.

Contenu du module

Généralités

- L'accident du travail, les responsabilités
- Statistiques des A.T en France
- Analyse des risques relatifs à l'implantation, à l'utilisation, et à l'environnement des échafaudages

Présentation des différents types d'échafaudages

- Échafaudages de pied, roulants, sur taquets d'échelle, sur tréteaux, console suspendue.

Technologie et éléments constitutifs

- Terminologie, structure porteuse, éléments de liaison, éléments de base, planchers
- Protections collectives, moyens d'accès, accessoires de protection et de travail
- Protections individuelles, harnais, casque, longe

Règles générales de montage

- Utiliser un harnais de sécurité
- Analyse de l'environnement, démarches administratives
- Implantation, mise en oeuvre de la structure, protections anti-chute, accès, planchers
- Ancrages, contreventements, moyens de protection, dispositions particulières
- Signalisation et protection du public

Notions de résistance

- Descente de charge, pression répartie sur appuis, charge admissible sur planchers, notion de flexion, flambement, porte à faux, ruine

Contrôle

- Vérification de la conformité du montage par rapport au plan d'installation ou dispositions du constructeur

Pratique par équipes de 2 personnes

- Montage et démontage échafaudages de pied

Durée conseillée

1 journée soit 7h pour du roulant.

Public

Personnes désignées par le chef d'entreprise pour réaliser le montage des échafaudages.

Pré requis

Aucun

Déroulement pédagogique

Exposés et moyens vidéo.
Echanges avec les stagiaires sur situations de travail réelles.
Une première partie théorique permet d'aborder les règles de montage et de démontage en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'application pratique :

- Selon la nature des tâches confiées.
- Réalisation sur site avec les équipements des stagiaires.
- Analyse de risques sous forme d'étude de cas pratiques selon la nature des situations possibles des stagiaires.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formateur expérimenté
Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos.
Déroulé pédagogique.

Montage, utilisation et démontage des échafaudages roulants en sécurité

**Formations
Réglementaires**
Travail en hauteur

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 5ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Contrôler et vérifier les échafaudages fixes et roulants

Formations Réglementaires Travail en hauteur

Objectifs

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra connaître les règles de montage et de sécurités applicables aux échafaudages afin de pouvoir être habilité à contrôler tout échafaudage fixe suivant les recommandations de la CNAM R408 et R457.

Contenu du module

Généralités

- L'accident du travail, les responsabilités
- Statistiques des A.T en France
- Analyse des risques relatifs à l'implantation, à l'utilisation, et à l'environnement des échafaudages

Présentation des différents types d'échafaudages

- Échafaudages fixes et roulants.

Textes relatifs aux échafaudages fixes et roulants

- Réglementation (Code du travail, Décrets et arrêtés ministériels), recommandations (CNAM, CRAM)
- Fiches techniques mémo pratique OPPBTP
- Normes NF et EN

Technologie et éléments constitutifs

- Terminologie, structure porteuse, éléments de liaison, éléments de base, planchers
- Protections collectives, moyens d'accès, accessoires de protection et de travail

Règles générales de montage

- Analyse de l'environnement, démarches administratives
- Implantation, mise en oeuvre de la structure, protections anti-chute, accès, planchers
- Ancrages, contreventements, moyens de protection, dispositions particulières
- Signalisation et protection du public

Notions de résistance

- Descente de charge, pression répartie sur appuis, charge admissible sur planchers, notion de flexion, flambement, porte à faux

Vérifications

- Obligations, contrôles avant mise en service et périodique, points à vérifier et critères de rebut
- Stockage et transport du matériel, rapport de contrôle et registre de sécurité
- Règles de sécurité liées à l'utilisation

Durée conseillée

1 Journée soit 7h.

Public

Personnes désignées par le chef d'entreprise pour réaliser la vérification des règles de montage pour les échafaudages installés en interne.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Exposés et moyens vidéo.
Echanges avec les stagiaires sur situations de travail réelles.
Une première partie théorique permet d'aborder les règles de montage et de démontage en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'application pratique.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formateur expérimenté
Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos
Déroulé pédagogique
Echafaudages.

Contrôler et vérifier les échafaudages fixes et roulants

**Formations
Réglementaires**
Travail en hauteur

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction
- Validité certification 5ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Intervenir sur des matériaux amiantés sous-section 4 Operateur de chantier

Maîtriser l'environnement des postes de travail

Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.

Contenu du module

L'amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

- Localisation
- Identification
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante

Exigences réglementaires

- Droits individuels et collectifs
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risques amiante
- Dispositions relatives à la surveillance médicale
- Fiche d'exposition et attestation d'exposition

Méthode de travail

- Procédures recommandées
- Protection des travailleurs et de l'environnement
- Réduction d'émission des fibres d'amiante
- Techniques de captage des poussières

Application les procédures

- Equipement de protection collective et individuelle
- Contrôle et entretien
- Limites d'efficacité
- Détection de dysfonctionnement
- Détection des situations d'urgence ou toutes situations anormales

Conduite à tenir

- En prévention d'une situation à risque
- En cas de situation d'urgence
- En cas de situation anormale

Durée conseillée

2 jours soit 14 heures

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

Pré requis

Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail
Avoir des connaissances sur le milieu professionnel.

Déroulement pédagogique

L'alternance d'exposés théoriques, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupes permet aux stagiaires la mise en pratique.

Les cas pratiques abordés sont issus de situations concrètes de l'entreprise et visualisés soit à partir de photographies soit directement sur notre chantier pédagogique.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Vidéo projecteur
Paperboard
Mise en pratique sur plateforme pédagogique
Intervenant expert dans le domaine de l'amiante en sous-section 4

Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances

Intervenir sur des matériaux amiantés sous-section 4 Operateur de chantier

Maîtriser
l'environnement
des postes de travail

Gestion des déchets

- Procédures de conditionnement
- Etiquetage
- Stockage
- Evacuation
- Elimination

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Intervenir sur des matériaux amiantés sous-section 4 Encadrant Technique

Maîtriser l'environnement des postes de travail

Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.

Contenu du module

Module 1

- Connaissance générale de l'amiante et de ses propriétés,
- Les terrains amiantifères, la production,
- Utilisation de l'amiante avant le 1er juillet 1997,
- Les matériaux de substitution,
- Risques sanitaires liés à l'inhalation des fibres d'amiante,
- Différents types d'expositions et maladies professionnelles

Module 2

- Les différentes réglementations
- Amiante et Code de la Santé Publique :
- Historique
- Obligation des propriétaires en matière de repérage
- Établissement des repérages et rapport de repérage
- Compétences des intervenants
- Obligations issues des résultats des repérages
- Constitution, communication des documents
- Sanctions encourues
- Analyse de rapports de repérage
- E.P.C. et E.P.I.
- Habillage / déshabillage - *cas pratique*

Module 3

- Amiante et Code du Travail
- Dispositions communes
- Sous-section 3 et sous-section 4
- Obligations de l'employeur
- VLEP et vacations - *exemple : Outil CARSAT / INRS*
- Droit de retrait
- Repérage avant travaux
- Loi travail 2016 (*Loi dite « El Khomri »*)
- Travaux de retrait - *présentation de l'outil Scol@miante (INRS)*
- Mécanisme accidentel et principes de prévention
- Évaluation des risques (*et niveaux d'empoussièrement*)
- Gestion des risques

Durée conseillée

5 jours soit 35 heures

Public

Tout travailleur chargé d'encadrer des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

Pré requis

Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail. Parler et écrire le français
Pédagogie et moyens pédagogiques : Alternance d'exposés, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et étude de cas. Mises en situation sur des plateformes pédagogiques

Déroulement pédagogique

L'alternance d'exposés théoriques, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupes permet aux stagiaires la mise en pratique.

Les cas pratiques abordés sont issus de situations concrètes de l'entreprise et visualisés soit à partir de photographies soit directement sur notre chantier pédagogique.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Vidéo projecteur
Paperboard
Mise en pratique sur plateforme pédagogique
Intervenant expert dans le domaine de l'amiante en sous-section 4

Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances.

Module 4

- Réactivation mémoire réglementation : Format questions / réponses
- Intervention d'entreprises extérieures
- Réglementation
- Inspection commune et plan de prévention
- Suivi médical et fiche d'exposition
- Gestion des déchets amiantés
- Réglementation
- Stockage
- Transport
- Traçabilité
- Mode opératoire
- Méthodologie
- Process de validation

Module 5

- Situations d'urgence ou anormales, conduites à tenir
- Exemples de processus (format vidéo) - échanges sur les pratiques
- Synthèse des points majeurs des 5 jours de formation.
- Revue des principaux matériaux amiantés (liste A / B / C)

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Être capable de définir, d'appliquer et de faire appliquer les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire.

Contenu du module

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

- Localisation
- Identification
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante

Exigences réglementaires

- Droits individuels et collectifs
- Code du travail et Code de la santé publique
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risques amiante
- Dispositions relatives à la surveillance médicale

Méthode de travail

- Procédures recommandées
- Localisation des dangers
- Protection des travailleurs et de l'environnement
- Réduction d'émission des fibres d'amiante
- Techniques de captage des poussières
- Choix des EPI

Application les procédures

- Equipement de protection collective et individuelle
- Contrôle et entretien
- Limites d'efficacité
- Détection de dysfonctionnement
- Détection des situations d'urgence ou toutes situations anormales

Gestion des déchets

- Procédures de conditionnement
- Etiquetage
- Stockage
- Evacuation
- Elimination

Durée conseillée

1 journée soit 7 heures

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

Pré requis

Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail
Avoir suivi avec succès une formation initiale conformément à l'arrêté du 23 février 2012 (Présentation d'un justificatif)

Déroulement pédagogique

L'alternance d'exposés théoriques, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupes permet aux stagiaires la mise en pratique.

Les cas pratiques abordés sont issus de situations concrètes de l'entreprise et visualisés soit à partir de photographies soit directement sur notre chantier pédagogique.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Vidéo projecteur

Paperboard

Mise en pratique sur plateforme pédagogique

Intervenant expert dans le domaine de l'amiante en sous-section 4

Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances

Retour d'expérience

- Analyse d'une situation concrète
- Evaluation des risques liés à l'intervention
- Mise en œuvre des principes de prévention
- Gestion de l'élimination des déchets
- Réagir en cas d'incident/d'accident
- Mise en œuvre des modalités de restitution de la zone après intervention

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 03/06/2024

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

**Formations
Réglementaires
CSE-SSCT**

Objectifs

Devenir un membre actif et efficace en Santé Sécurité et Conditions de Travail C.S.E. - de 300 salariés. S'approprier les outils pour représenter activement le C.S.E en matière SST. Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la Formation

Contenu du module

Le cadre réglementaire

Les rôles du C.S.E. (Comité Social et Économique)

- Les missions confiées en matière SST-CT par le CSE
- La responsabilité pénale et civile dans l'entreprise
- Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.E.
- Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Les actions, l'aspect économique, l'accompagnement, ...
- Le droit d'alerte
-

Les acteurs de la prévention et les consultations

- Participation à la démarche globale de prévention des risques
- Rôles et missions des acteurs internes (Secrétaire, Trésorier, président, titulaires, suppléants)
- Rôles et missions des acteurs externes (A.I.M.T., CARSAT, ...)

L'analyse et l'enquête après accident (déléguées par le C.S.E.)

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement

Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture

- La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés

L'évaluation des risques professionnels

- Inspections sur site, préparation, réalisation
- Le danger, le risque et le dommage
- Les risques professionnels, la chasse aux risques
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux
- Le document unique, décryptage et utilisation
- Les plans de prévention, permis de feu, autorisations...

Les réunions CSE

- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Les comptes rendus, les rapports, la communication
- Les documents et le programme annuel de prévention
- Les représentants de proximité
- La Commission Santé Sécurité et Condition de Travail CSSCT
- Les rapports et préconisations au CSSCT

Durée conseillée

5 jours soit 35 heures.

Public

Être Elus du CSE.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.E en matière SST.

Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.

Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.

Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DREETS pour dispenser cette formation du C.S.E. compétence Santé Sécurité au Travail

Déroulé pédagogique.

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

**Formations
Réglementaires**
CSE-SSCT

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative en fin de formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de plus de 300 salariés

Formations Réglementaires CSE-SSCT

Objectifs

Devenir un membre actif et efficace en Santé Sécurité et Conditions de Travail C.S.E. - de 300 salariés. S'approprier les outils pour représenter activement le C.S.E en matière SST. Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la Formation

Contenu du module

Le cadre réglementaire

- Les rôles du C.S.E. (Comité Social et Économique)
- Les missions confiées en matière SST-CT par le CSE
- La responsabilité pénale et civile dans l'entreprise
- Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.E.
- Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Les actions, l'aspect économique, l'accompagnement, ...
- Le droit d'alerte

Les acteurs de la prévention et les consultations

- Participation à la démarche globale de prévention des risques
- Rôles et missions des acteurs internes (Secrétaire, Trésorier, président, titulaires, suppléants)
- Rôles et missions des acteurs externes (A.I.M.T., CARSAT, ...)

L'analyse et l'enquête après accident (déléguées par le C.S.E.)

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement

Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture

- La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés

L'évaluation des risques professionnels

- Inspections sur site, préparation, réalisation
- Le danger, le risque et le dommage
- Les risques professionnels, la chasse aux risques
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux
- Le document unique, décryptage et utilisation
- Les plans de prévention, permis de feu, autorisations...

Les réunions CSE

- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Les comptes rendus, les rapports, la communication
- Les documents et le programme annuel de prévention
- Les représentants de proximité
- La Commission Santé Sécurité et Condition de Travail CSSCT
- Les rapports et préconisations au CSSCT

Durée conseillée

5 jours soit 35 heures.

Public

Membres élus CSE ou tout personnels participant au C.S.S.C.T. (+ de 300 salariés).

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.E en matière SST.

Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.

Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.

Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DREETS pour dispenser cette formation du C.S.E. compétence Santé Sécurité au Travail

Déroulé pédagogique

Ordinateur, Vidéo projecteur, Film Vidéo, jeux.

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de plus de 300 salariés

**Formations
Réglementaires
CSE-SSCT**

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative en fin de formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

Formations Réglementaires CSE-SSCT

Objectifs

Mettre à jour ses connaissances concernant les outils pour représenter activement le C.S.E en matière SST.
Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la Formation

Contenu du module

Le cadre réglementaire

- Les rôles du C.S.E. (Comité Social et Économique)
- Les missions confiées en matière SST-CT par le CSE
- La responsabilité pénale et civile dans l'entreprise
- Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.E.
- Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Les actions, l'aspect économique, l'accompagnement, ...
- Le droit d'alerte

Les acteurs de la prévention et les consultations

- Participation à la démarche globale de prévention des risques
- Rôles et missions des acteurs internes (Secrétaire, Trésorier, président, titulaires, suppléants)
- Rôles et missions des acteurs externes (A.I.M.T., CARSAT, ...)

Retour d'expérience : L'analyse et l'enquête après accident

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement
- Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture
- La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés

Retour d'expérience : L'évaluation des risques professionnels

- Inspections sur site, préparation, réalisation
- Le danger, le risque et le dommage
- Les risques professionnels, la chasse aux risques
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux
- Le document unique, décryptage et utilisation
- Les plans de prévention, permis de feu, autorisations...

Retour d'expérience : Les réunions CSE

- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Les comptes rendus, les rapports, la communication
- Les documents et le programme annuel de prévention
- Les représentants de proximité
- La Commission Santé Sécurité et Condition de Travail CSSCT
- Les rapports et préconisations au CSSCT

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative en fin de formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Durée conseillée

3 jours soit 21 heures.

Public

Être Elus du CSE ayant déjà suivis la formation initiale.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.E en matière SST.

Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.

Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.

Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DREETS pour dispenser cette formation du C.S.E. compétence Santé Sécurité au Travail
Déroulé pédagogique.

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

**Formations
Réglementaires
CSE-SSCT**

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de plus de 300 salariés

**Formations
Réglementaires
CSE-SSCT**

Objectifs

Mettre à jour ses connaissances concernant les outils pour représenter activement le C.S.E en matière SST.
Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la Formation

Contenu du module

Le cadre réglementaire

- Les rôles du C.S.E. (Comité Social et Économique)
- Les missions confiées en matière SST-CT par le CSE
- La responsabilité pénale et civile dans l'entreprise
- Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.E.
- Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Les actions, l'aspect économique, l'accompagnement, ...
- Le droit d'alerte

Les acteurs de la prévention et les consultations

- Participation à la démarche globale de prévention des risques
- Rôles et missions des acteurs internes (Secrétaire, Trésorier, président, titulaires, suppléants)
- Rôles et missions des acteurs externes (A.I.M.T., CARSAT, ...)

Retour d'expérience : L'analyse et l'enquête après accident

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement
- Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture
- La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés

- **Retour d'expérience : L'évaluation des risques professionnels**
- Inspections sur site, préparation, réalisation
- Le danger, le risque et le dommage
- Les risques professionnels, la chasse aux risques
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux
- Le document unique, décryptage et utilisation
- Les plans de prévention, permis de feu, autorisations...

Retour d'expérience : Les réunions CSE

- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Les comptes rendus, les rapports, la communication
- Les documents et le programme annuel de prévention
- Les représentants de proximité
- La Commission Santé Sécurité et Condition de Travail CSSCT
- Les rapports et préconisations au CSSCT

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative en fin de formation

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Durée conseillée

5 jours soit 35 heures.

Public

Être Elus du CSE ayant déjà suivis la formation initiale.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.E en matière SST.

Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.

Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.

Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DREETS pour dispenser cette formation du C.S.E. compétence Santé Sécurité au Travail
Déroulé pédagogique.

Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de plus de 300 salariés

**Formations
Réglementaires**
CSE-SSCT

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 05/06/2024

Objectifs

Comprendre les mécanismes des tensions.
Identifier son niveau de stress et sa sensibilité aux différents facteurs de tension.
Développer sa maîtrise émotionnelle et sa propre stratégie de gestion des tensions.

Contenu du module

Qu'est-ce que le stress ?

- Les définitions
- Les trois phases du stress :
 - Alarme
 - Adaptation
 - Epuisement
- Les mécanismes chimiques du stress
- Les conséquences sur la santé

Les facteurs de risque

- L'échelle de Holmes Rahe (personnel)
- Repérer les symptômes et les effets (professionnel/personnel)
- Le questionnaire KARASEK (professionnel)

Les stratégies d'ajustement

- Les mécanismes de défense adaptés et inadaptés (Chabrol et Callahan)
- Le coping centré sur le problème/ centré sur l'émotion

Les stratégies extérieures

- L'hygiène de vie : alimentation/repos/activité sportive
- La relaxation
- Le lien et le soutien social

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Bilan et enquête de satisfaction

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Durée conseillée

1 journée soit 7h.

Public

Tout public.

Pré requis

Aucun.

Déroulement pédagogique

La formation est construite sur les réglementations définitions et études en vigueur ainsi que sur les démarches proposées par l'ARACT et l'INRS.

Moyens pédagogiques

L'intervenant est un formateur diplômé de l'ARACT et déploie la formation conformément aux méthodes pédagogiques de l'ARACT.

Ordinateur, vidéo projecteur
Vidéos.

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 04/06/2024

Conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES

Certificateur INRS
Le 31/10/2024
N° RS6866 à RS6873

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

Contenu du module

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de chariot
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des chariots

- Les catégories de chariots
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du chariot

Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du chariot
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des chariots
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

1/2 journée soit 3h30 de théorie
1/2 journée soit 3h30 de pratique

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des chariots automoteurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Être reconnu apte par la médecine du travail.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des chariots automoteurs (l'entreprise doit mettre à disposition un chariot automoteur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage de 4 à 6m, un plan incliné).

Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS. Référentiel Annexe 2 de la R489.

Conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES

Certificateur INRS
Le 31/10/2024
N° RS6866 à RS6873

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 30/01/2026

Conduire des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5082, RS50084 et RS5085

Objectifs

Etre capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

Contenu du module

Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de P.E.M.P
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre

Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques

Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +
1 jour soit 7h de pratique par
catégorie.

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Être reconnu apte par la médecine du travail.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des nacelles (l'entreprise doit mettre à disposition les nacelles conformes suivant chaque catégorie).

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.

Conduire des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en Sécurité

Formations
Réglementaires

ACES

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5082, RS50084 et RS5085

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 11/06/2024

Autorisation de conduite des engins de chantier en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES Recyclage

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5081 à RS5123

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite des engins de chantier en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

Contenu du module

Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories d'engins de chantier
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre

Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.482 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 10 ans

Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie + pratique

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'un engin de chantier.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Être reconnu apte par la médecine du travail.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie pratique est consacrée à l'utilisation des engins de chantier.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la Cnam. L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS. Référentiel Annexe 2 de la R482.

Autorisation de conduite des engins de chantier en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES Recyclage

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5081 à RS5123

Objectifs (Option AIPR)

Valider ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Mesurer les risques d'endommagement.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.

Obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Contenu du module

Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures à l'issue de la formation CACES® R482 Engins de Chantier

Public

Toute personne chargée d'exécuter des travaux à proximité de réseaux aériens, enterrés, aquatiques.

Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux.

Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le ministère de l'Environnement.

Autorisation de conduite des engins de chantier en Sécurité

**Formations
Réglementaires**

ACES Recyclage

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5081 à RS5123

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 07/06/2024

Conduire des ponts roulant en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des ponts roulant suivant la recommandation CNAM R484.

Contenu du module

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des ponts roulant

- Textes relatifs aux ponts roulants
- Présentation des palans, potences, ponts roulants
- Les différents mouvements
- Terminologie des appareils
- Les différents types de commande des appareils
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite en sécurité des ponts roulants

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- L'élingage
- Etude des forces
- Appareils de levage
- Méthodes de travail
- Prise et dépose d'une charge
- Les manœuvres
- Les gestes de commandements
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

1 jour soit 7h00

Public

Toute personne devant conduire ou guider un pont roulant et prendre en charge l'élingage ainsi que les manœuvres.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Être reconnu apte par la médecine du travail.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des ponts roulants, des techniques d'élingage et de manœuvres (l'entreprise doit mettre à disposition du matériel conforme).

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.484 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 11/06/2024

Conduire des gerbeurs à conducteur accompagnant en Sécurité

Formations Réglementaires

ACES

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5109 et RS5111

Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

Contenu du module

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des gerbeurs

- Les catégories de gerbeurs
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du gerbeur

Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du gerbeur
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des gerbeurs
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule à quai
- Chargement et déchargement d'un véhicule à hayon
- Opérations de fin de poste

Durée conseillée

2 jours soit 14h en initial.
1 jour soit 7h en recyclage.

Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des gerbeurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.
Être reconnu apte par la médecine du travail.

Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des gerbeurs accompagnants (l'entreprise doit mettre à disposition un gerbeur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage, un plan incliné, ...).

Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un notre formateur.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM. L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.

ACES

Certificateur CNAM
Le 02/03/2020
N° RS5109 et RS5111

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- L'ACES (Autorisation de conduite En Sécurité)
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R485 de la CNAM et organisées en « test ACES® », sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
 - Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
 - Conditions d'obtention du ACES®
 - Validité du ACES® 5 ans

Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet www.eifl.fr
- Taux de satisfaction : voir notre site internet www.eifl.fr

Tarifs

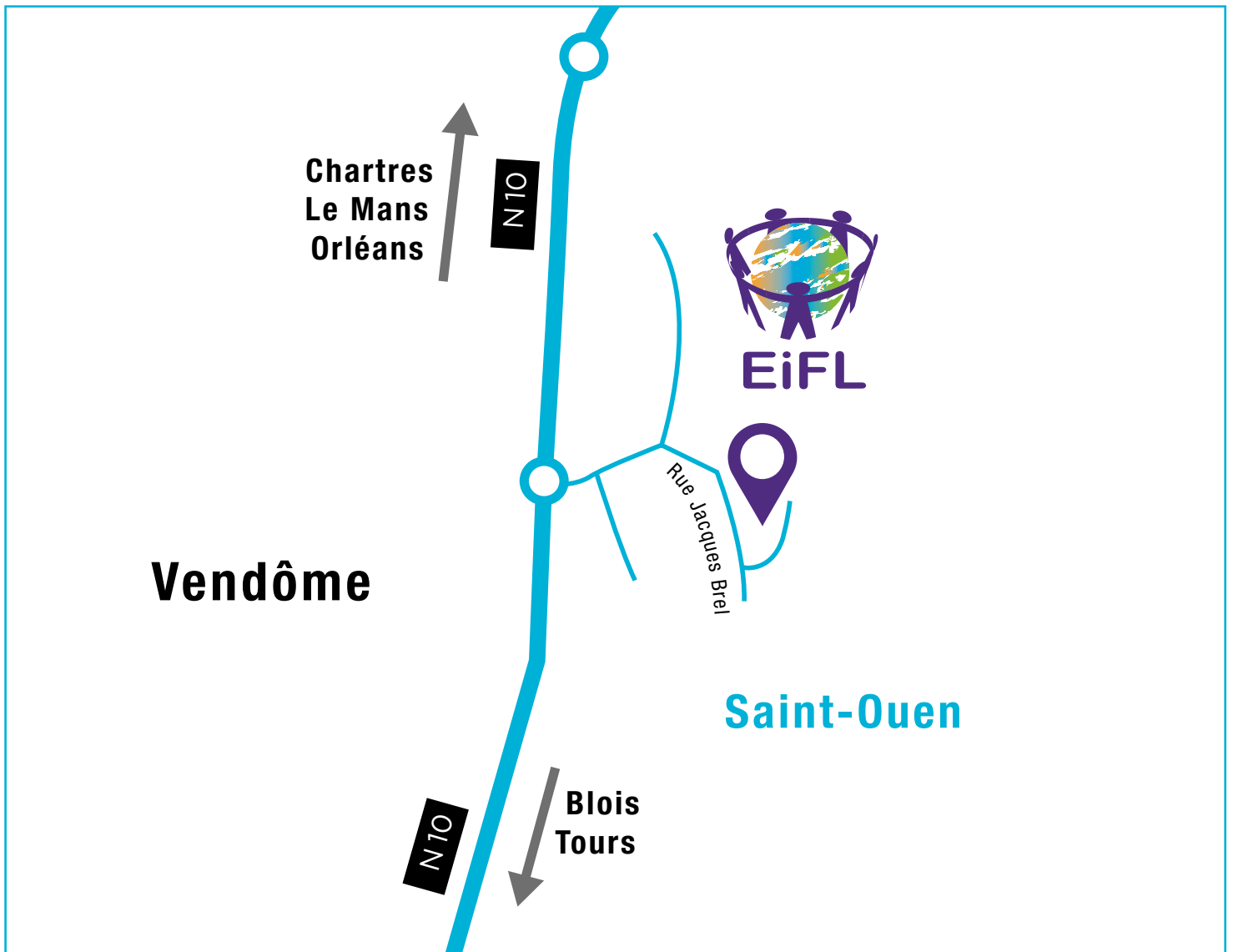
- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 10/06/2024



EiFL

Formation & Management des risques



EiFL

3 rue Jacques Brel - 41100 Saint-Ouen

Tél. : 09 77 46 46 40 - Mail : contact@eifl.fr



eifl.fr



f

EiFL Formation



in

EiFL Formation